

École : comment innover ?

Fondation pour l'école, le 2 Juin 2010

- Sondage IFOP - Fondation pour l'école
- Colloque international

L'école en France est dans l'impasse. Le tout récent rapport de la Cour des Comptes tire la sonnette d'alarme et met en cause l'institution Education nationale elle-même, "avec son organisation archaïque et son obsession à vouloir tout centraliser". Mais que faire, alors que le politique se révèle impuissant depuis trente ans à sauver l'école ?

"Il est temps que les décideurs se libèrent des clivages idéologiques sur l'école qui n'intéressent plus du tout les Français. Il faut de toute urgence mettre en place les remèdes pragmatiques qui existent", affirme Anne Coffinier, présidente de la Fondation pour l'école.

La jeune Fondation pour l'école cherche à relever aujourd'hui le défi en partant d'une analyse des critères d'efficacité d'une école. Elle est à l'origine de deux événements organisés le mercredi 2 juin : **un colloque international sur l'autonomie des établissements scolaires**, voie pour innover et améliorer l'école en France, et **un sondage IFOP sur les Français et le choix de l'école**.

LA FONDATION POUR L'ÉCOLE

La Fondation pour l'école travaille au renouveau de l'école en France afin que tous les enfants accèdent à une instruction de qualité. Reconnue d'utilité publique en 2008, elle soutient les écoles qui ont opté pour la liberté du recrutement de leurs professeurs, de leur projet pédagogique et de leurs méthodes, et met en lumière les solutions pilotes développées en ce sens en France ou à l'étranger.

Pour en savoir plus : page 5 du dossier ou <http://www.fondationpourlecole.org>



LE COLLOQUE DU 2 JUIN 2010, DE 15H00 À 19H00 AU SÉNAT

Introduction par le sénateur Jean-Claude GAUDIN, vice-président du Sénat

Commentaire du sondage inédit IFOP-FPE sur les critères d'efficacité d'une école

Jean-Noël DUMONT, philosophe

Situation de l'enseignement en France

Natacha POLONY, journaliste au Figaro

Comparaisons internationales : performance éducative et autonomie des établissements scolaires

- Mats GERDAU, membre du parlement suédois, porte-parole du parti de centre droit (Moderaterna) pour l'enseignement.
- Andreas SCHLEICHER, conseiller spécial du secrétaire général de l'OCDE, chargé de la politique de l'éducation.
- Jean-Daniel NORDMANN, fondateur et directeur de l'école La Garanderie (Suisse).

L'autonomie de gestion des établissements en France

- Daniel MALLET, inspecteur général honoraire de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, président du cercle Créer.
- Huguette PEIRS, surintendante des Maisons d'éducation de la Légion d'honneur.
- Gérard CHOMIER, inspecteur général honoraire de l'administration de l'Éducation et de la Recherche, ancien secrétaire général de la Mission laïque.
- Anne COFFINIER, présidente de la Fondation pour l'école.

Conclusion par Anne COFFINIER, suivie d'un cocktail.

Contact presse : Vianney Mallein 06 62 09 98 21

LE COLLOQUE EN BREF

AUTOPSIE DE L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE : L'ÉCOLE EN PANNE

Personne ne songe plus à nier la crise de l'école. Vu son ampleur et sa durée, il s'agit même d'un véritable délitement de l'institution scolaire. Citons juste quelques chiffres issus du récent rapport de la Cour des comptes :

- 21% des élèves en fin de scolarité obligatoire (16 ans) ont des difficultés de lecture et ce chiffre est en progression ;
- 51,2% seulement d'une classe d'âge obtiennent leur baccalauréat et seulement 1/3 s'agissant du baccalauréat général ;
- 16,3% d'une classe d'âge sort du système sans aucune qualification (c'est-à-dire sans BEP, CAP, ou baccalauréat).
- 27% d'une classe d'âge atteint le niveau licence (contre 40% aux Etats-Unis par exemple).

Comme le dit Natacha Polony, journaliste au Figaro, c'est la mission même de l'institution scolaire qui a fait l'objet d'une profonde révolution : de la transmission de connaissances et d'une tradition culturelle, elle est passée au développement de compétences et au souci de rendre le futur adulte adaptable à un monde en constante mutation technologique.

« Plus rien ne sera comme avant (...) Changement majeur de perspective, qui implique une crise des savoirs scolaires dont l'utilité et la légitimité sont remises en cause. Les savoirs ne sont plus que des prétextes à la mise en œuvre de compétences diverses. Ils ne sont plus nécessaires en eux-mêmes. Être pleinement humain n'est plus ce cheminement de chacun à travers des savoirs qui le transforment. »

Ce qui est nouveau en France, c'est que c'est l'institution Education nationale, avec son gigantisme et son hypercentralisation, qui est incriminée, notamment par la Cour des comptes. D'autant plus que, dans le même temps, les résultats des comparaisons internationales montrent que le respect de la liberté, de la diversité et de l'autonomie des établissements et l'existence d'un libre choix effectif sont manifestement synonymes de performance éducative.

POINT COMMUN DES MEILLEURS SYSTÈMES ÉDUCATIFS DE L'OCDE : L'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS

Comme les études de l'OCDE le montrent, l'autonomie de management des écoles est source de performance éducative, même si elle ne constitue pas le seul facteur explicatif.

Andreas Schleicher, conseiller spécial du secrétaire général de l'OCDE, chargé de la politique de l'éducation, indique : *« Nous observons dans les pays de l'OCDE une tendance de fond à une plus large délégation de responsabilité en direction des écoles. Ce mouvement s'accompagne d'efforts pour mettre en place des systèmes nationaux de normes, de financement et de soutien qui puissent garantir une distribution équitable de l'offre éducative. La plupart des établissements privés sont désormais financés en majorité par l'Etat, et, maintenant, pour de nombreux pays, le problème n'est plus de savoir combien il faut agréer d'établissements hors-contrat, mais de permettre à tous les établissements de bénéficier de la même autonomie que les établissements hors contrat. »*

La France, en ce domaine, est en retard : elle ne considère pas les établissements comme des entités significatives. Ainsi, elle est l'un des très rares pays à ne disposer d'aucune évaluation de ses établissements (seuls les professeurs sont évalués), ce dont s'étonnent tant la Cour des comptes que l'OCDE.

L'AUTONOMIE : HORIZON HISTORIQUE NATUREL POUR LE SYSTÈME ÉDUCATIF FRANÇAIS

Comme le montre l'inspecteur général honoraire de l'administration de l'Education nationale Daniel Mallet, les réformateurs savent que l'institution scolaire doit évoluer vers plus d'autonomie pour atteindre la qualité recherchée. Les réformes engagées vont toutes dans ce sens, malgré leur caractère partiel.

« Actuellement engagées, la réforme de l'État, la réforme des politiques publiques et la réforme de la fonction publique, qui impliquent naturellement l'Education nationale, semblent ne pouvoir aller que dans le même sens, celui de la confiance dans les établissements autonomes et dans leurs professionnels qualifiés, désormais plus motivés, seuls moteurs, garants et responsables de performances améliorées. »

A L'ÉTRANGER, DES MODÈLES PERFORMANTS NOUS MONTRENT LA VOIE

Le chèque-éducation, l'exemple suédois

En 1992, comme l'explique le député suédois Mats Gerda, la Suède a souhaité revitaliser et rendre plus juste socialement son système éducatif en introduisant un mode de financement qui permette à toutes les familles de choisir librement et gratuitement l'école de leur choix, qu'elle soit publique ou privée : c'est le chèque-éducation (*education voucher*), par lequel les municipalités financent toutes les écoles référencées à due proportion de leur nombre d'élèves. Cette mesure, très appréciée des parents, s'est concrétisée par une amélioration des résultats scolaires tant dans les écoles privées, dont le nombre est passé de 60 à 700 et qui scolarisent désormais 11% des élèves, que dans les établissements publics dynamisés par cette concurrence. Le chèque-éducation, introduit par un gouvernement de centre-droit, n'est plus aujourd'hui remis en cause, et l'opposition sociale-démocrate juge que ces nouvelles écoles indépendantes « sont là pour durer ».

De même, l'école suisse La Garanderie, avec sa forte identité et sa liberté, est un exemple dont l'excellence reconnue peut être une source d'inspiration pour la France.

LA LIBERTÉ DE RECRUTER LEURS PROFESSEURS AU CŒUR DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS FRANÇAIS D'EXCELLENCE

Certains établissements français maintiennent un excellent niveau, grâce à une liberté dans le choix de leurs professeurs et à un projet pédagogique affirmé et clairement mis en avant dans leur politique de recrutement. Deux exemples peuvent être cités :

Les établissements de la Légion d'honneur

Comme Mme Huguette Peirs, surintendante des Maisons d'éducation de la Légion d'honneur, le déclare : « *Nos maisons tirent leur force de ce qu'elles bénéficient de structures d'encadrement et de management choisies, sous la responsabilité du Grand Chancelier : les professeurs sont sélectionnés à partir de candidatures spontanées, issues de l'Education nationale, sur entretien de motivation et projet éducatif fort, ce qui permet un recrutement homogène. Détachements et contrats, voilà le secret de la réussite ainsi que le choix de l'équipe de direction. L'efficacité y gagne, le travail se métamorphose en plaisir.* »

La réforme Chomier de la Mission laïque

Acquis aux mérites de l'autonomie de management, l'inspecteur général honoraire Gérard Chomier, alors secrétaire général de la Mission laïque, a introduit deux réformes audacieuses qui ont conduit à une forte expansion du réseau de la mission laïque à l'étranger : celle de recruter les professeurs de la Mission par détachement de l'Education nationale, et celle de laisser une grande autonomie de management aux différents établissements de la Mission avec quelques lignes fortes comme la proximité avec les entreprises locales.

LES ÉCOLES INDÉPENDANTES, UNE AVANT-GARDE FRANÇAISE

En France, il existe des établissements bénéficiant d'une autonomie complète. Autonomie de recrutement de leurs enseignants, autonomie dans le choix de leurs méthodes, liberté de choix de leurs manuels, de leurs rythmes scolaires et de leurs programmes dans le respect du socle commun des connaissances bien sûr. Il s'agit des « écoles indépendantes ». On recense 460 écoles, collèges ou lycées scolarisant environ 47 000 élèves. Elles sont en plein essor. Elles ont en commun d'avoir une identité pédagogique et éducative forte et affichée, et de reposer sur une communauté éducative partageant la même vision de l'enseignement. Elles sont très variées de par leur pédagogie et leur projet éducatif et offrent un véritable choix alternatif aux familles. Une partie d'entre elles est soutenue par la Fondation pour l'école. Elles constituent un aiguillon pour les écoles ordinaires sous contrat ou publiques, qui sont stimulées par ces petites structures libres et innovantes.

VERS UNE POLITIQUE FONDÉE SUR L'AUTONOMIE ET LE LIBRE CHOIX

Aujourd'hui, la question n'est plus de savoir si l'on est pour l'école privée ou pour l'école publique. Les sondages et les pratiques pragmatiques des Français montrent que cette distinction n'est plus pertinente. Il s'agit bien davantage de répondre à la nécessité de rendre l'école française plus efficace pour donner une meilleure instruction aux enfants. Le caractère pluraliste et ouvert de la société doit aussi être respecté à travers le libre choix et la différenciation des offres scolaires. Dans cet esprit, outre le retour à la mission fondamentale de l'école qui est d'instruire, il nous semble urgent, pour refonder l'institution scolaire en France, de :

- reconnaître l'établissement scolaire - et non point le ministère - comme la cellule fondamentale en matière d'enseignement ;
- rétablir le droit du directeur à recruter et encadrer son équipe enseignante sur la base d'un projet précis. (Sans cohérence du corps enseignant, comment une école pourrait-elle réussir dans sa mission ?) ;
- assurer l'effectivité du droit à choisir son école pour les professeurs comme pour les familles. Ce choix est au cœur des libertés démocratiques. Il doit être assuré et garanti. Les professeurs comme les familles ont droit à la transparence sur le projet pédagogique et les valeurs éducatives propres à l'établissement. Il faut que ce choix soit équivalent ou quasi équivalent financièrement, sinon seule une partie des Français bénéficieront d'un choix tandis que les autres en seront privés. Cela impose de mettre en place un système de financement à l'instar du crédit d'impôt ou du bon scolaire ;
- donner aux établissements la possibilité effective de gérer de manière autonome leur budget ;
- encourager les professeurs à développer librement leurs méthodes pédagogiques, au regard des exigences du terrain et de leur expérience de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas. Ce ne sont pas les services centraux du ministère qui doivent être prescripteurs en la matière ;
- fournir une information transparente sur les caractéristiques et la qualité des écoles. Il faut que ces écoles soient évaluées de manière transparente par différentes sources indépendantes, selon des critères bien définis. Le Ministère de l'Éducation nationale ne peut être qu'une des instances évaluatrices et non la seule, puisqu'il est alors juge et partie ;
- laisser l'offre scolaire se diversifier parce que tous les enfants ne peuvent pas réussir dans le même "moule" et parce que les aspirations des familles sont diverses, ce qui est le propre des sociétés plurielles et ouvertes. Il faut donc que nous entendions, dans la société pluraliste qui est la nôtre, ce besoin de diversification du système scolaire qu'expriment les parents. Par son monolithisme, l'Éducation nationale laisse aujourd'hui trop d'enfants sur le bord de la route. Au législateur de fixer les objectifs et valeurs nationaux qui seront respectés dans toutes les écoles (à l'instar de ce qui se fait en Finlande). Aux écoles de choisir librement et de manière transparente la manière d'atteindre ces objectifs, bref, de choisir leur projet, leur équipe, le détail de leur programme et leurs méthodes.

EN SAVOIR PLUS SUR LA FONDATION POUR L'ÉCOLE

La mission de la Fondation

La Fondation pour l'école a été créée en 2007 pour susciter un renouveau de l'école en France et a été reconnue d'utilité publique en 2008 par le Premier ministre. Elle soutient le développement d'écoles indépendantes de l'Education nationale, libres de choisir elles-mêmes leurs professeurs et leurs méthodes pédagogiques.

Ces nouvelles écoles ne reçoivent aujourd'hui aucun financement public. C'est pour cela qu'elles ont besoin d'être aidées. Il existe déjà 460 écoles indépendantes, soit 47 000 élèves scolarisés. Chaque année, 25 nouvelles écoles ouvrent leurs portes pour répondre à la forte demande des familles. C'est un phénomène en plein essor.

La spécificité de ces nouvelles écoles

- L'instruction est leur priorité ;
- Libres de leurs moyens (méthodes, horaires, programmes, manuels, options) mais comptables de leurs résultats (tant pédagogiques que financiers), elles mettent en oeuvre des méthodes empruntées aux traditions éducatives les plus fécondes ;
- Par leur diversité, elles donnent aux familles davantage de possibilités de trouver un établissement à la fois conforme à leurs attentes éducatives et propice à la réussite de l'instruction de leurs enfants ;
- Elles prennent en compte les défis éducatifs actuels en mettant l'accent sur la formation du jugement et l'acquisition de bonnes habitudes et méthodes de travail, au sein d'établissements à taille humaine où chaque enfant est suivi personnellement.

Les actions de la Fondation

1. Accompagner les créateurs d'école

Les créateurs d'école peuvent s'appuyer sur le pôle « Créer son école » de la Fondation et bénéficier de l'expertise de son réseau de 8 juristes et 40 directeurs d'établissements partenaires. Le site www.creer-son-ecole.com est un guide complet pour créer et gérer son école.

2. Soutenir financièrement des écoles indépendantes

La Fondation sélectionne les projets les plus solides parmi ceux qui respectent sa charte. C'est un processus rigoureux mis en oeuvre par le Comité des dons de la Fondation qui suit les écoles dans la durée. En 2009, la Fondation aura aidé financièrement 28 écoles pour un montant de 638 500 euros, soit 3,5 fois plus qu'en 2008. Pour 2010, les dossiers de demandes de subvention affluent. beaucoup proviennent d'écoles vraiment enthousiasmantes.

3. Former des maîtres

L'excellence d'une école vient de celle de ses professeurs. La Fondation a décidé d'investir dans leur formation en créant l'Institut Libre de Formation des Maîtres : 96 élèves instituteurs y étudient actuellement. La formation complète est accessible sur concours à bac +3. C'est une formation en alternance dans les meilleurs établissements scolaires. Deux autres formules d'études sont possibles. **Voir le site de l'Institut : www.ilfm-formation.com**

4. Promouvoir la qualité dans les écoles

La Fondation travaille à définir un processus de labellisation qui permettra aux établissements scolaires qui le désirent d'être audités pour se perfectionner. Il garantira aussi la qualité des écoles qui l'ont obtenu.

5. Défisiscaliser les frais de scolarité

Cette action prendra certainement du temps, mais elle est indispensable : permettre à tous les parents de choisir leur école est une question de justice. Rappelons que les cours de soutien à domicile bénéficient déjà d'un crédit d'impôt.

La charte pédagogique des écoles soutenues par la Fondation pour l'école

1. Instruire les élèves et leur transmettre les savoirs et connaissances nécessaires à l'exercice de leurs libertés et de leurs responsabilités futures, dans un souci de rigueur et de cohérence, en recourant à des méthodes d'apprentissage directes et progressives, partant du simple pour aller vers le complexe, et en vérifiant l'assimilation des savoirs par les élèves ;
2. Former l'intelligence, la volonté et la sensibilité de l'enfant en lui transmettant le sens du vrai, du bien et du beau ; ce faisant, on développera chez lui son sens critique, sa connaissance de lui-même et sa confiance en lui, le respect des autres, le sens de l'effort, la capacité et le goût d'assumer des responsabilités et le respect de ses engagements ;
3. Enseigner les règles de vie en société ; exercer l'autorité dans une atmosphère de confiance partagée, de respect mutuel et de joie d'apprendre ;
4. Préparer l'insertion des élèves dans la vie professionnelle ; leur faire passer les diplômes de référence à l'échelle nationale ou internationale ; les aider à s'orienter vers des métiers correspondant tout à la fois à leurs dispositions naturelles et aux réalités du marché du travail.